

SDAGE 2022-2027

Guadeloupe - Saint-Martin

Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOMMAIRE

Contexte : DCE / Cycles de l'eau / Masses d'eau et pressions

① SDAGE 2022-2027

Orientations, portée juridique, PdM & PAOT

② Orientations du SDAGE

- Focus eau potable, assainissement, urbanisation
- Focus biodiversité

Conclusion

Contexte

Directive Cadre sur l'Eau

23 octobre 2000

Échelle européenne

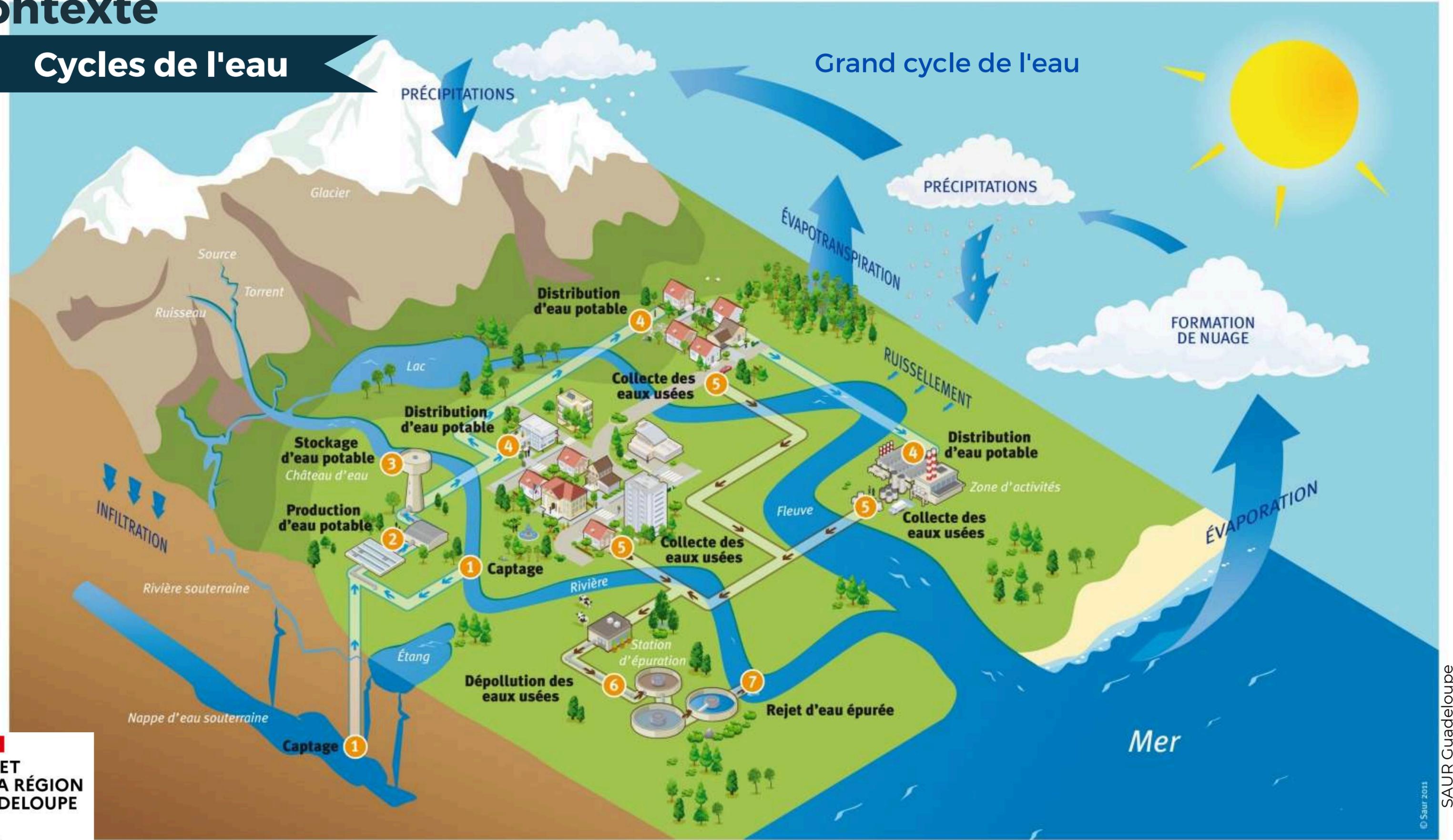
Objectif: protection et reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques avec une méthode de travail adaptée

D'ici 2027, atteindre le bon état des différents milieux avec en particulier :

- la non détérioration des ressources en eau et des milieux
- la réduction ou suppression des rejets des substances dangereuses prioritaires
- le respect des objectifs des zones protégées

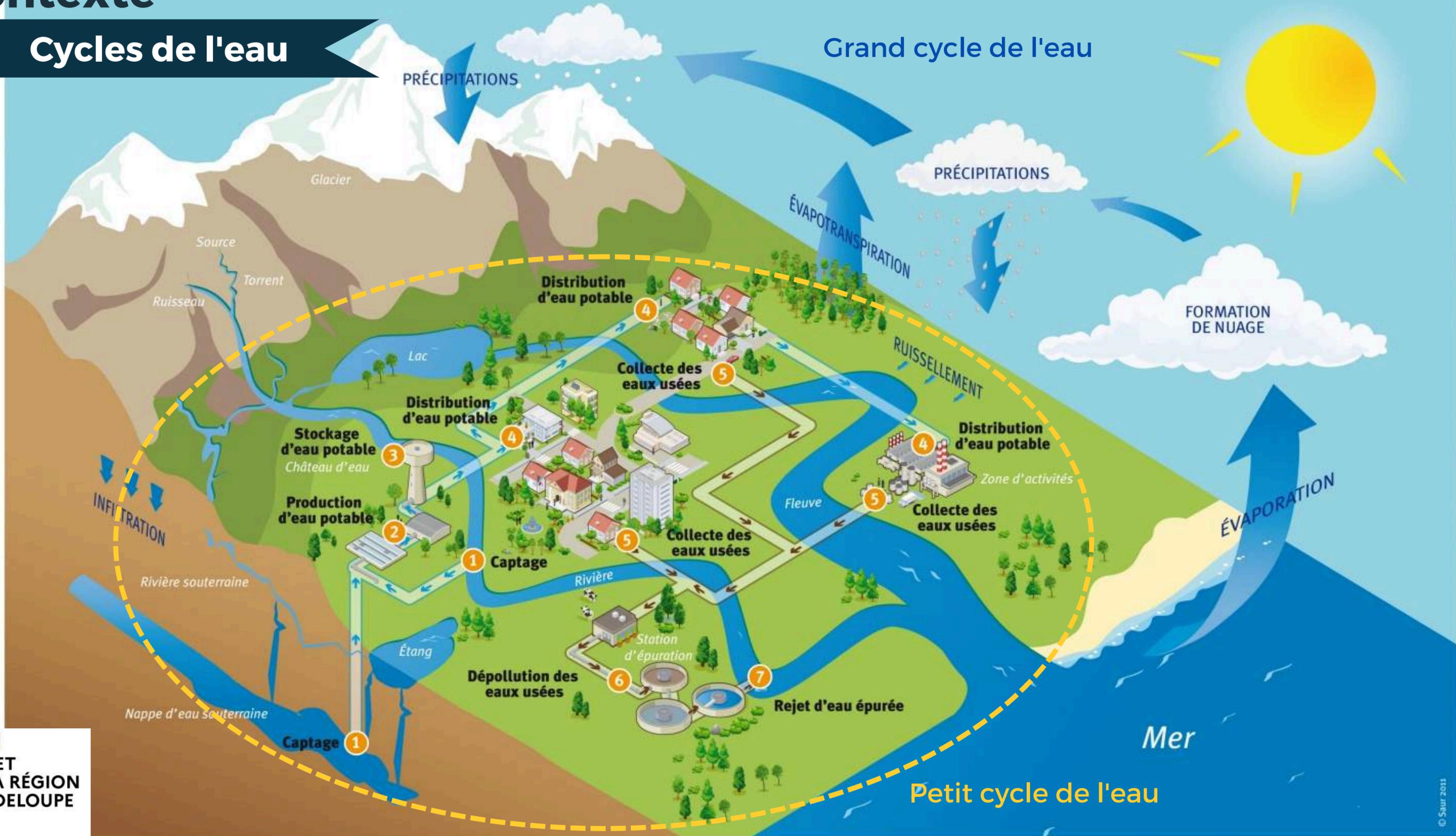
Contexte

Cycles de l'eau



Contexte

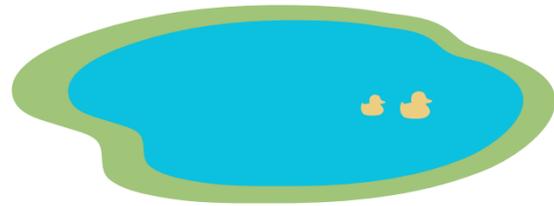
Cycles de l'eau



Contexte

Masses d'eau & Pressions

4 types de masses d'eau : Guadeloupe - Saint-Martin



Plan d'eau
(MEPE)

1



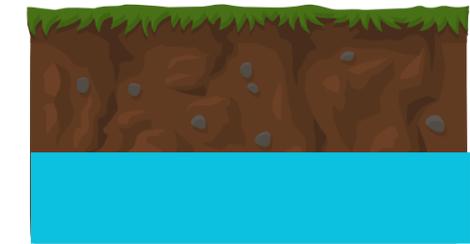
Cours d'eau
(MECE)

47



Eaux côtières
(MEC)

11

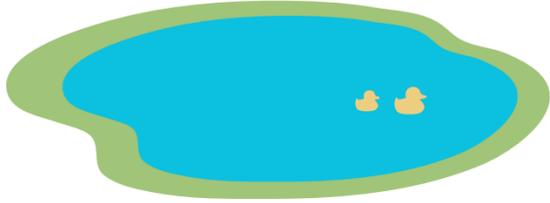


Eaux souterraines
(MESO)

7

Contexte

Masses d'eau & Pressions



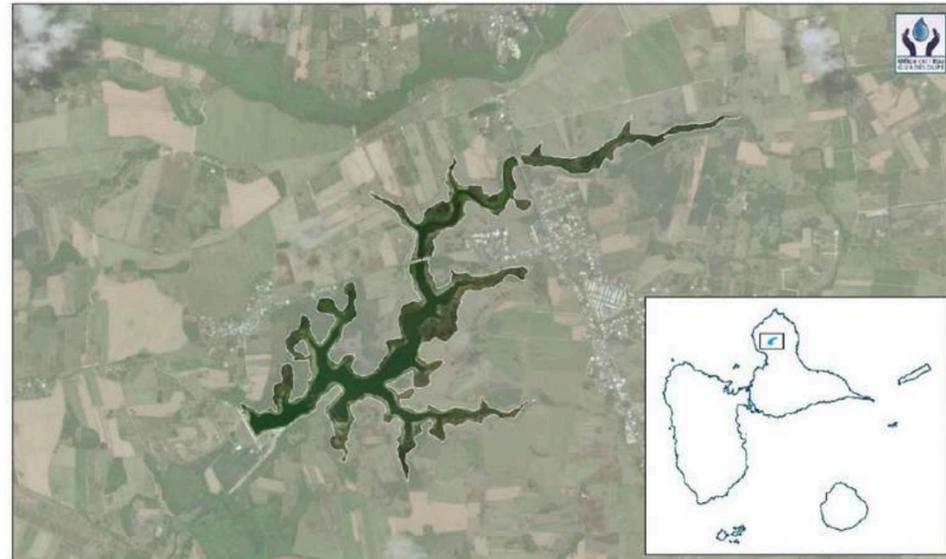
Plan d'eau
(MEPE)

1



Cours d'eau
(MECE)

47



REVISION DE L'ETAT DES LIEUX 2019
DU DISTRICT DE LA GUADELOUPE

Office de l'eau de la Guadeloupe

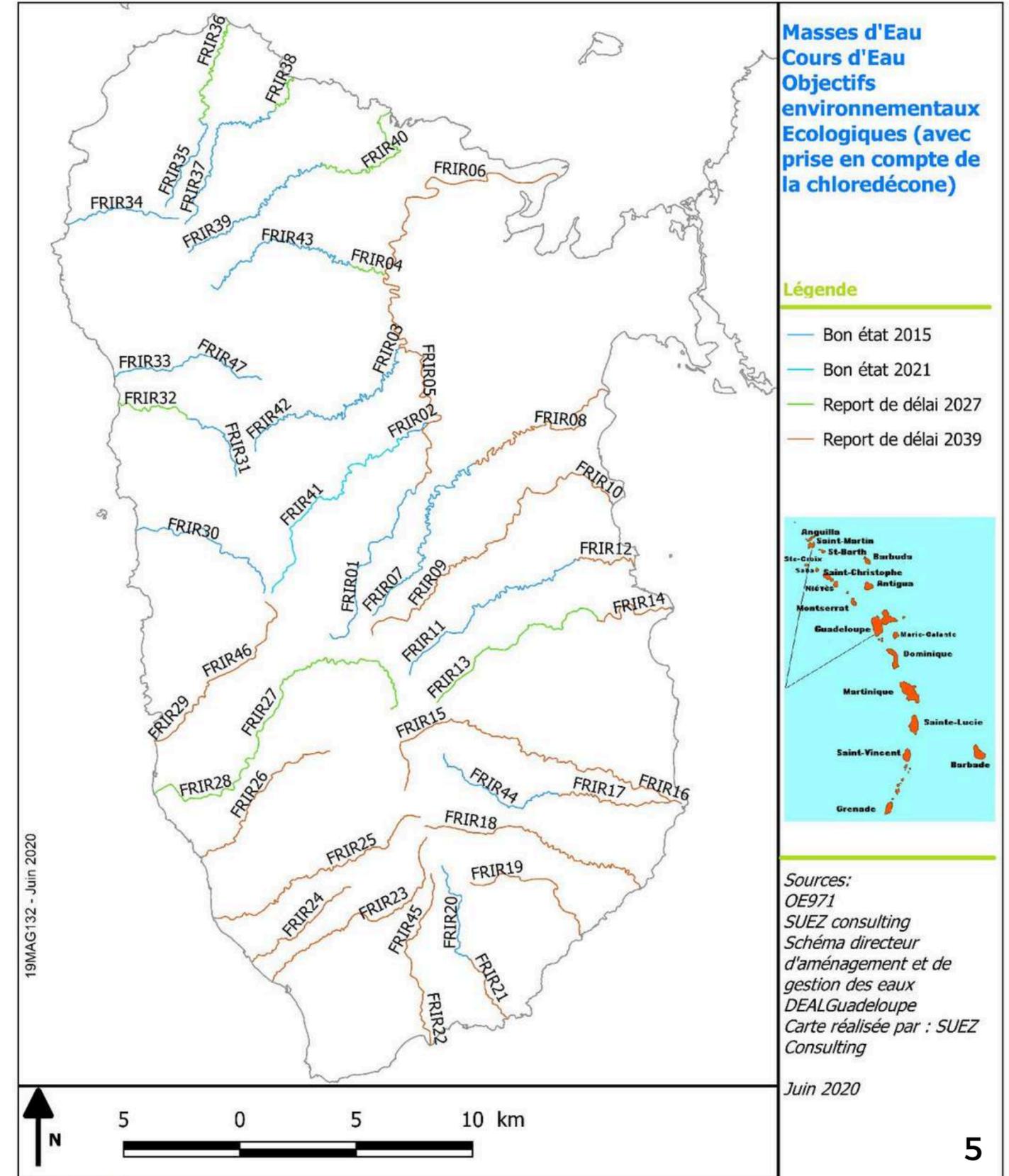
Plan d'eau de Gaschet

Autor: AT3 | ©2019 | Date: 10/04 | AL_Localiser_FinEau_Gaschet.mxd

Source: OE971/2018/02/03



SDAGE 2022-2027 DE LA GUADELOUPE ET DE SAINT-MARTIN



Contexte

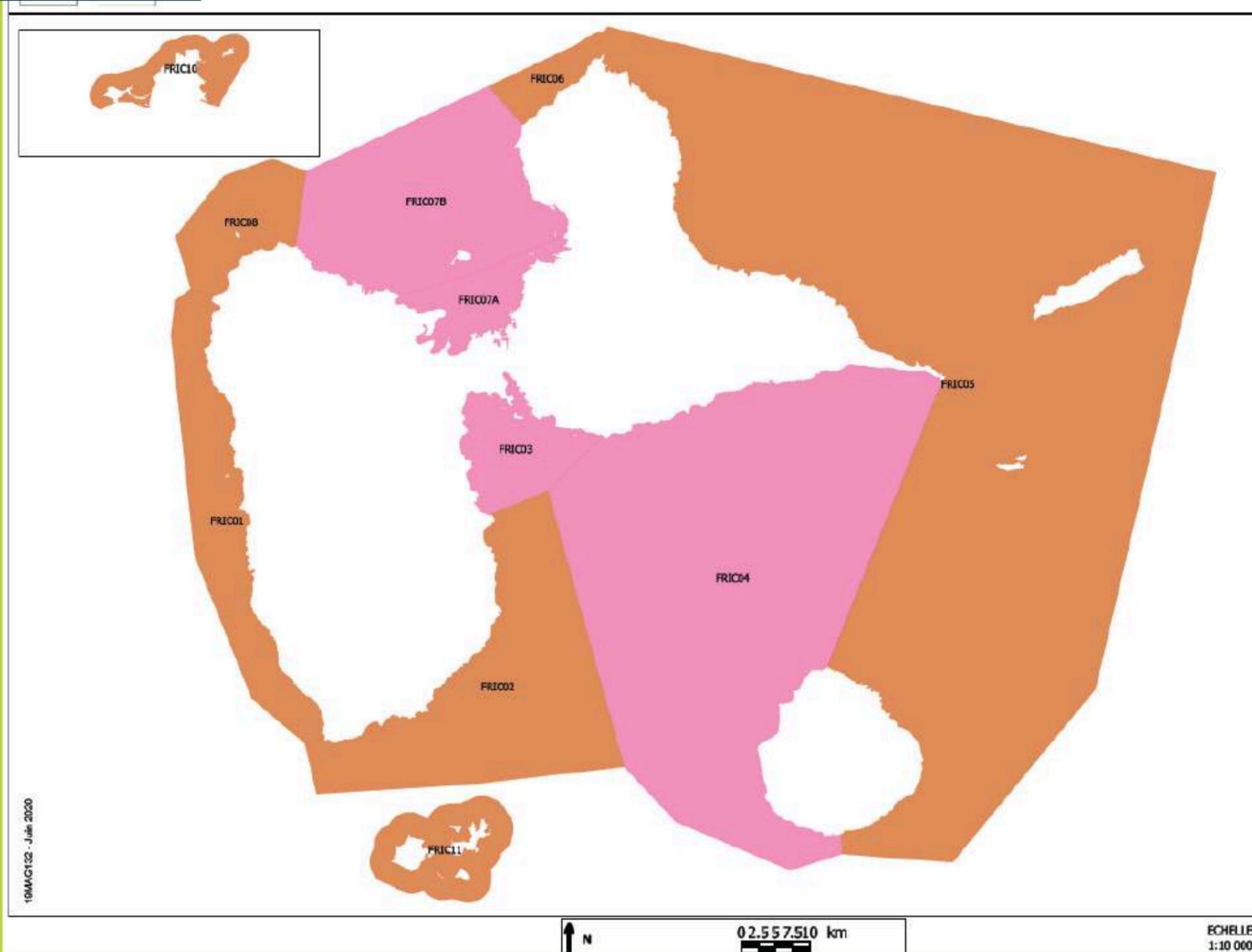
Masses d'eau & Pressions

SDAGE 2022-2027 DE LA GUADELOUPE ET DE SAINT-MARTIN



Eaux côtières
(MEC)

11



Masses d'Eau Côtières
Objectifs Environnementaux
Ecologiques (avec prise en
compte de la Chlordécone)

Légende

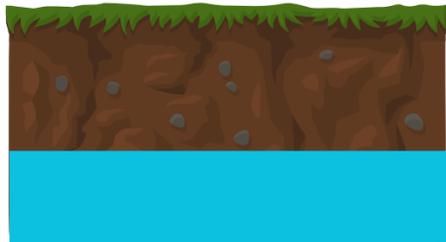
- Report de Délai >2039
- Objectifs Moins Stricts



Sources:
OE971
SUEZ consulting
Schéma directeur
d'aménagement et de gestion des
EAUX
DEAL Guadeloupe
Carte réalisée par : SUEZ
Consulting
Juin 2020

Contexte

Masses d'eau & Pressions



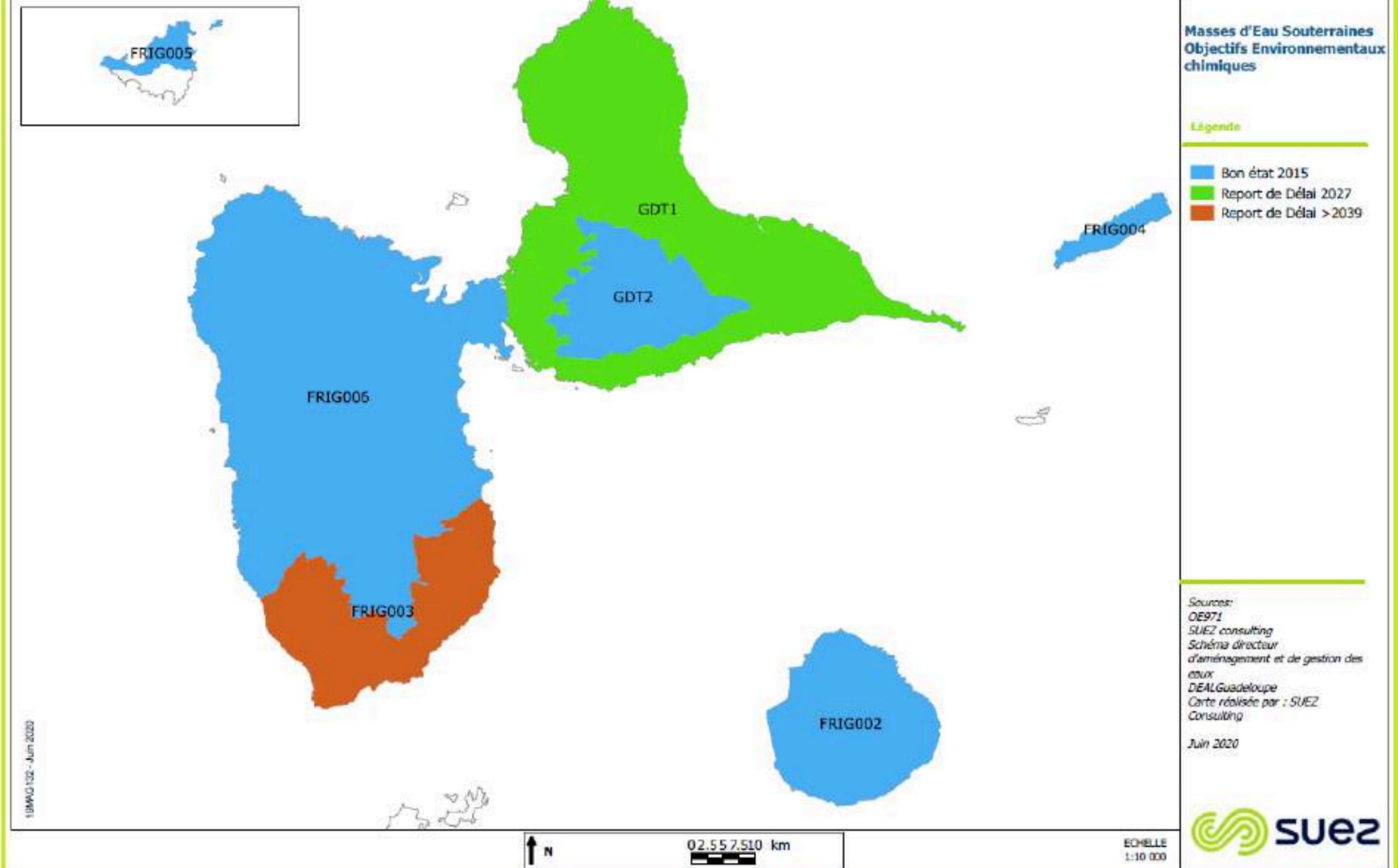
Eaux souterraines
(MESO)

7


PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE

Liberté
Égalité
Fraternité

SDAGE 2022-2027 DE LA GUADELOUPE ET DE SAINT-MARTIN



Contexte

Masses d'eau & Pressions

Pressions



Prélèvements



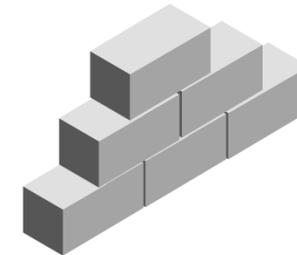
Rejets



Activités



EEE



Artificialisation



Le SDAGE 2022-2027



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Qu'est-ce que le SDAGE ?



= Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

Planification à moyen terme

à l'échelle du bassin hydrographique

rôle du CEB

Fixe :

- les orientations d'une **gestion équilibrée et durable** de la ressource en eau
- les objectifs de **qualité** "bon état" et de **quantité** des eaux

Encadre : activités & aménagements

Guadeloupe & Saint-Martin

Arrêté préfectoral



Publication au JORF



Orientations

- O1** - Améliorer la gouvernance et replacer la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire
- O2** - Assurer la satisfaction quantitative des usages en préservant la ressource en eau
- O3** - Garantir une meilleure qualité de la ressource en eau vis-à-vis des pesticides et autres polluants dans un souci de santé publique et de protection des milieux aquatiques
- O4** - Améliorer l'assainissement et réduire les rejets
- O5** - Préserver et restaurer les milieux aquatiques

5

ORIENTATIONS

22

DISPOSITIONS

17

RELEVANT DE
L'ADAPTATION AU CC

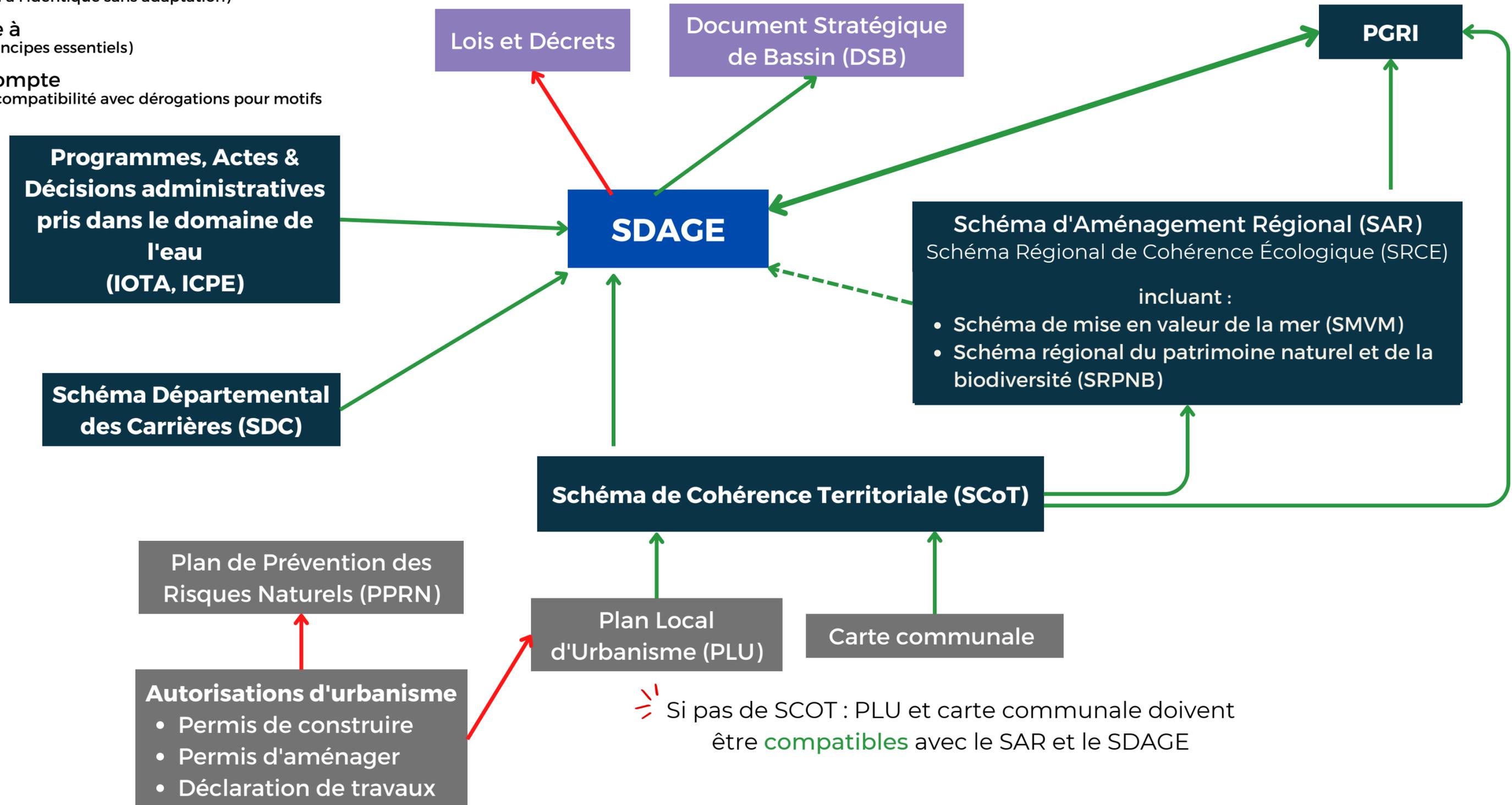
9

COMMUNES AU PGRI

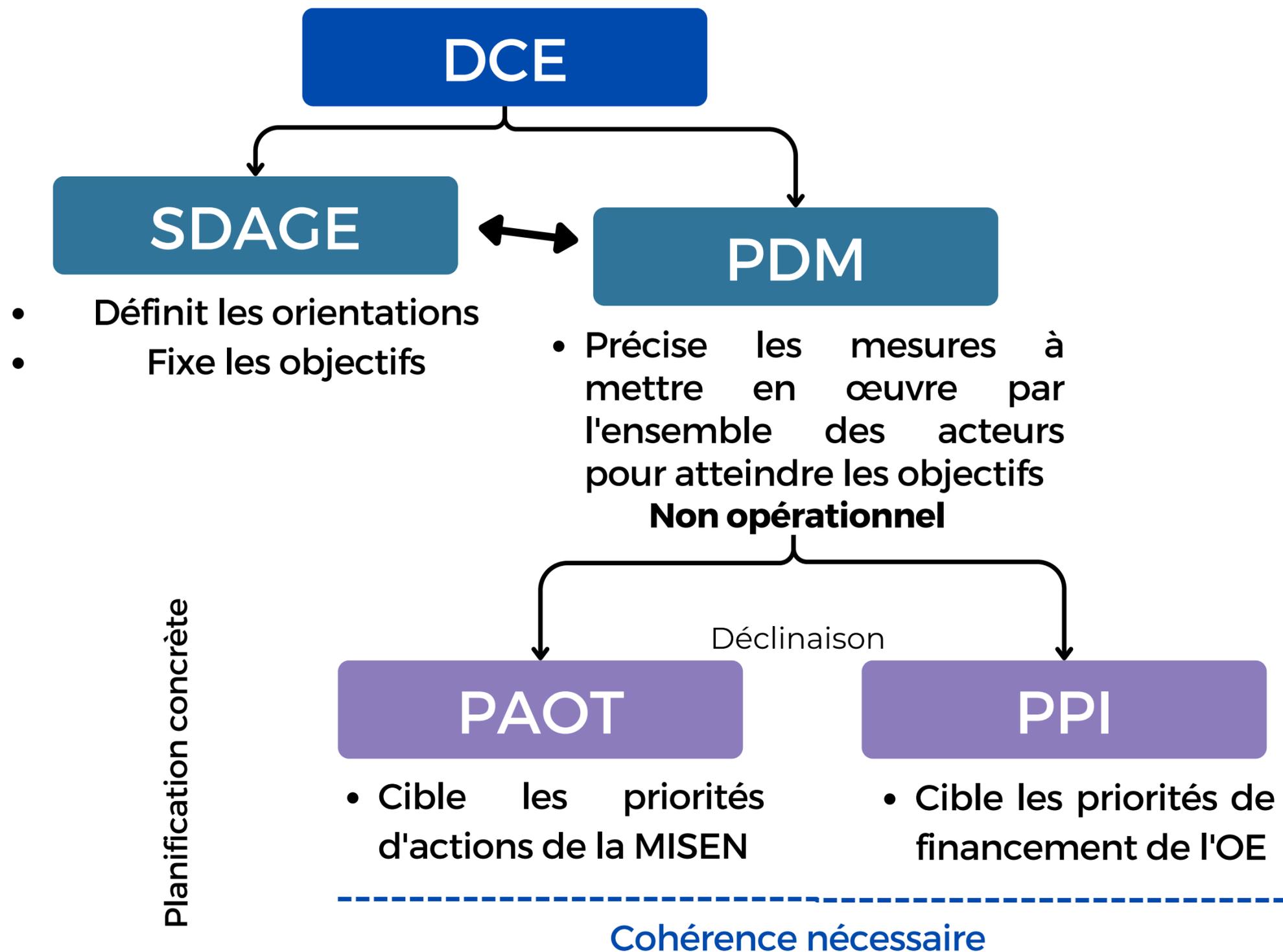
Portée juridique

Doit être

- **Conforme à**
(retranscription à l'identique sans adaptation)
- **Compatible à**
(respect des principes essentiels)
- - - **Prend en compte**
(obligation de compatibilité avec dérogations pour motifs justifiés)



SDAGE - PdM - PAOT



Programme de Mesures (PdM)

État des lieux
2019



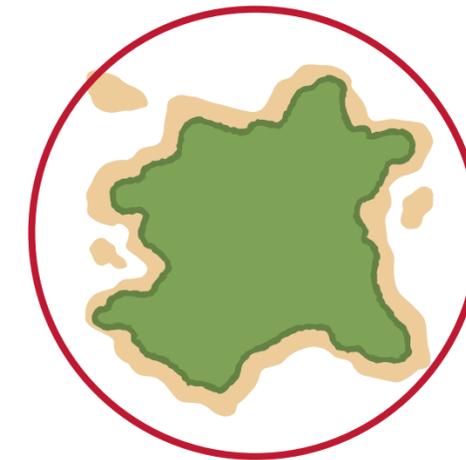
119

MESURES

Mesure de **base**

Mesure **complémentaire**

Transversales
Territorialisées

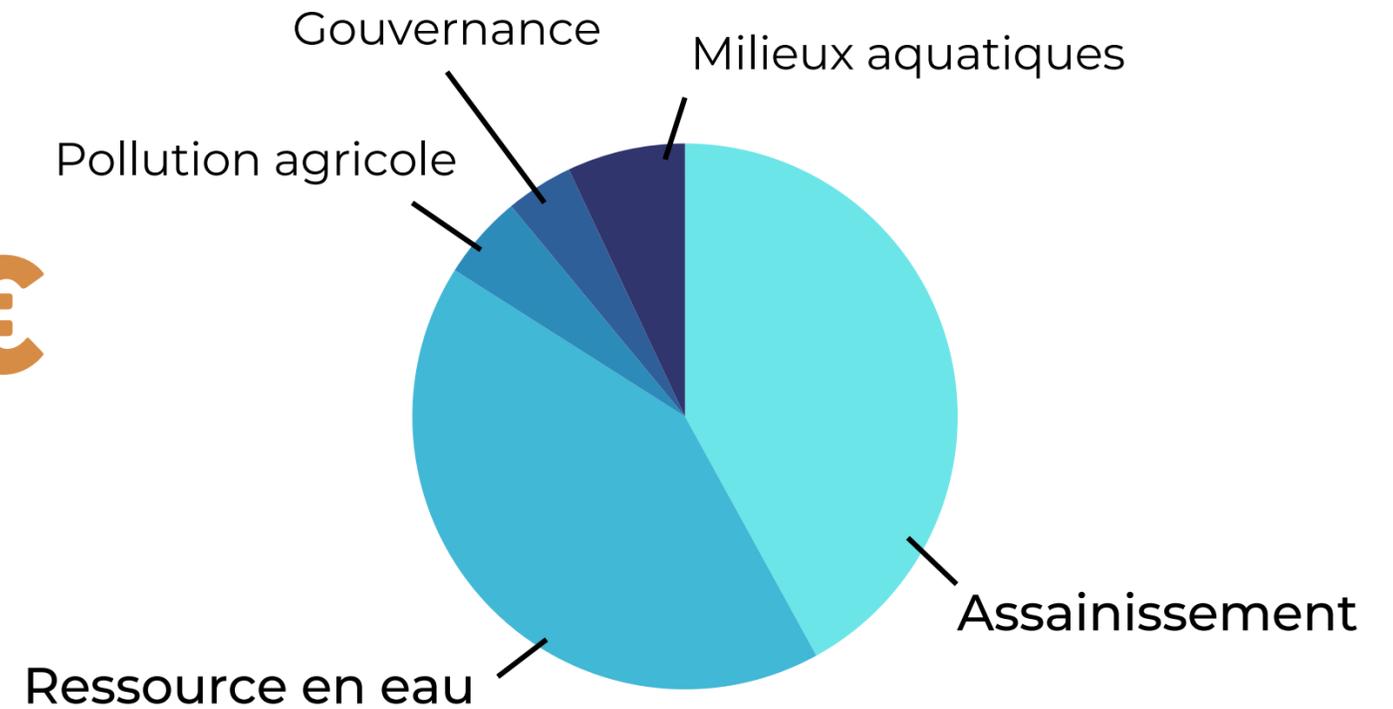


PAOT

Objectif : lutter contre les pressions responsables de la non-atteinte des objectifs environnementaux (RNAOE) & assurer la mise en œuvre SDAGE

119
MESURES
→
221
ACTIONS

358 M€
BUDGET



5 états d'avancement





LES ORIENTATIONS

Focus :

- eau potable, assainissement, urbanisation
- biodiversité



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PGRI



CHANGEMENT
CLIMATIQUE

ORIENTATION 1

GOVERNANCE, EAU & AMENAGEMENT



-  **01.D1** – Animer et suivre la réalisation du SDAGE
-  **01.D2** – Finaliser la mise en oeuvre opérationnelle d'une structure unique
-  **01.D3** – Planifier l'aménagement du territoire en cohérence avec les stratégies définies par les autorités compétentes dans le domaine de l'eau 
-  **01.D4** – Renforcer l'efficacité de l'investissement public 
-  **01.D5** – Poursuivre l'accompagnement des collectivités pour l'organisation et la mise en oeuvre de la GEMAPI 
-  **01.D6** – Organiser la surveillance du territoire
-  **01.D7** – Améliorer la connaissance du fonctionnement des milieux et des espèces et les centraliser



01.D3 - Planifier l'aménagement du territoire en cohérence avec les stratégies définies par les autorités compétentes dans le domaine de l'eau

9
mesures

Révision des documents d'urbanisme qui doivent d'ailleurs prendre en compte :

Lutte contre l'artificialisation des sols
Instruction du Gouvernement du 29 juillet 2019

"Zéro artificialisation nette" sur le littoral et les zones humides
Objectif national

Inventaire des zones humides
à l'échelle parcellaire (O5D3)

Trames

- Verte
- Bleue
- Turquoise



01.D7 - Améliorer la connaissance du fonctionnement des milieux et des espèces et les centraliser

11
mesures



Outils de centralisation, de partage et de diffusion des données techniques



CHANGEMENT
CLIMATIQUE

ORIENTATION 2

GESTION QUANTITATIVE



O2.D1 - Améliorer la gestion de la ressource en eau

Régularisation des points de prélèvements d'eau pour limiter leur impact sur les milieux aquatiques (débit réservé, passes à poissons et à crustacés)

10
mesures



O2.D2 - Optimiser les réseaux existants et sécuriser les ressources

Sécuriser les captages

- en fonctionnement : sécheresse, risques naturels, salinisation
- abandonnés : risque contamination, restauration de la continuité écologique

3
mesures



CHANGEMENT
CLIMATIQUE

ORIENTATION 3

QUALITE, USAGES DES PESTICIDES & AUTRES POLLUANTS



O3.D1 – Renforcer les connaissances sur le monde agricole

Mieux connaître les nombreuses petites activités agricoles (professionnelles ou non) pour préserver la ressource : pressions, bonnes pratiques.

3
mesures

O3.D2 – Poursuivre le développement de pratiques réduisant l'impact sur les milieux

- . identifier les risques de pollutions ponctuelles et diffuse
- . aider à l'application de la réglementation
- . réduire progressivement l'utilisation d'intrants
- . mise en oeuvre de mesures surfaciques

7
mesures



PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE

Liberté
Égalité
Fraternité



PGRI



CHANGEMENT
CLIMATIQUE

ORIENTATION 4

ASSAINISSEMENT & REJETS



O4.D1 – Aménager les territoires en cohérence avec les stratégies définies par les autorités compétentes en matière d'assainissement des eaux usées



O4.D2 – Améliorer la gestion et la maîtrise des eaux pluviales des projets urbains



O4.D3 – Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées

O4.D4 – Améliorer la gestion des systèmes de traitements des eaux usées existants

O4.D5 – Réduire l'impact des rejets des entreprises

O4.D6 – Poursuivre et fiabiliser le déploiement de l'autosurveillance

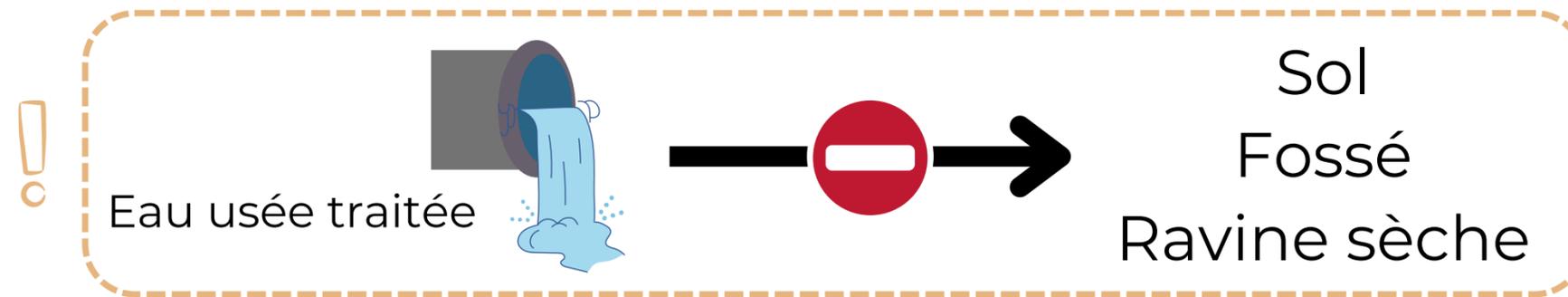
ORIENTATION 4 - ASSAINISSEMENT & REJETS



O4.D1 - Aménager les territoires en cohérence avec les stratégies définies par les autorités compétentes en matière d'assainissement des eaux usées

4
mesures

Zones AC ou ANC



O4.D2 - Améliorer la gestion et la maîtrise des eaux pluviales des projets urbains

3
mesures

Principes de non-aggravation du risque inondation

Toutes nouvelles opérations d'aménagement et celles faisant l'objet d'un réaménagement urbain doivent :

- restituer un débit de ruissellement
- justifier le traitement de la pollution chronique associée au projet et les dispositions prises en cas de risque de pollutions accidentelles

O4.D3 - Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées

9
mesures

**A
C**

- connaître : SDA
- fiabiliser : entretien et exploitation
- autosurveiller
- réhabiliter, étendre les réseaux
- investir : ouvrages de traitement

**A
N
C**

- 56 % des foyers guadeloupéens
- Tous les dispositifs implantés dans les zones à usages sensibles : délai d'1 an.
- Les autres : délai de 3 ans

O4.D4 - Améliorer la gestion des systèmes de traitements des eaux usées existants

3
mesures

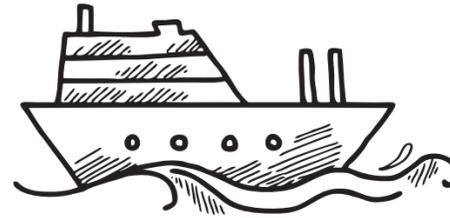
- Préalable à la réhabilitation de toute "micro STEU" (> 20 EH) & à l'octroi de financement public :
 - Démonstration impossibilité raccordement à une STEU principale (> 500 EH)
 - Régularisation administrative
- Aides publiques sur l'AC : si fourniture régulière des résultats de l'autosurveillance
 - Projet de création ou de réhabilitation d'un système d'assainissement ?
 - Priorité = Réhabilitation des réseaux de collecte**

O4.D5 - Réduire l'impact des rejets des entreprises



Entreprises

- Mise en conformité : 5 ans
 - Autorisations à jour ?
-  *pas éligible*  *éligible*
aux financements publics



Ports et marinas

Mesures pour éviter toute pollution des milieux aquatiques



ICPE

- Réglementation ICPE
- Travaux de réduction de l'impact des rejets aqueux sont priorités sur les masses d'eau RNAOE (EDL 2019)

9
mesures

O4.D6 - Poursuivre et fiabiliser le déploiement de l'autosurveillance



- Mise au norme avant fin 2024 des dispositifs d'autosurveillance

2
mesures



PGRI



CHANGEMENT
CLIMATIQUE

ORIENTATION 5

PRESERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES



-  **O5.D1** – Restaurer la continuité écologique des cours d'eau 
-  **O5.D2** – Préserver la mobilité des cours d'eau, ravines et canaux 
-  **O5.D3** – Préserver, restaurer et gérer les zones humides 
-  **O5.D4** – Préserver les milieux côtiers
-  **O5.D5** – Assurer le devenir des ouvrages hydrauliques de protection contre les crues ou les submersions marines 



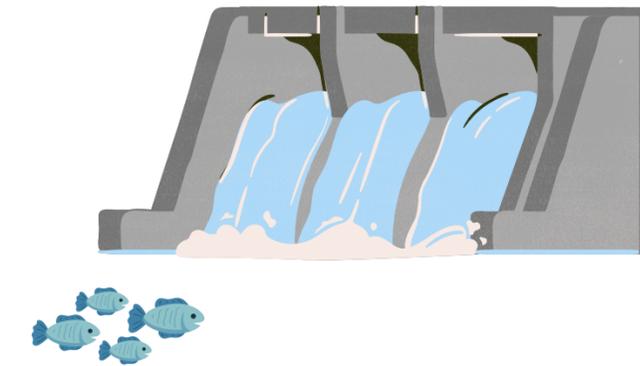
PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE

Liberté
Égalité
Fraternité



O5.D1 - Restaurer la continuité écologique des cours d'eau

- Amélioration de la connaissance des discontinuités
- Amélioration des ouvrages existants
- Hiérarchisation des ouvrages à aménager/supprimer



5
mesures



O5.D2 - Préserver la mobilité des cours d'eau, ravines et canaux

- Identification et préservation des zones d'expansion de crues
→ Classement en zones naturelles dans les documents d'urbanisme



6
mesures



O5.D3 - Préserver, restaurer et gérer les zones humides



6
mesures

- Identifier & caractériser les ZH (état de conservation & fonctionnalités)
- Assurer l'application du principe ERC



O5.D4 - Préserver les milieux côtiers

- Stratégie régionale de lutte contre les **EEE** marines
- Étudier la sensibilité des biocénoses marines aux différents **rejets**
- Création d'un guide opérationnel pour la mise en place de **ZMEL**

3
mesures



O5.D5 – Assurer le devenir des ouvrages hydrauliques de protection contre les crues ou les submersions marines

5
mesures

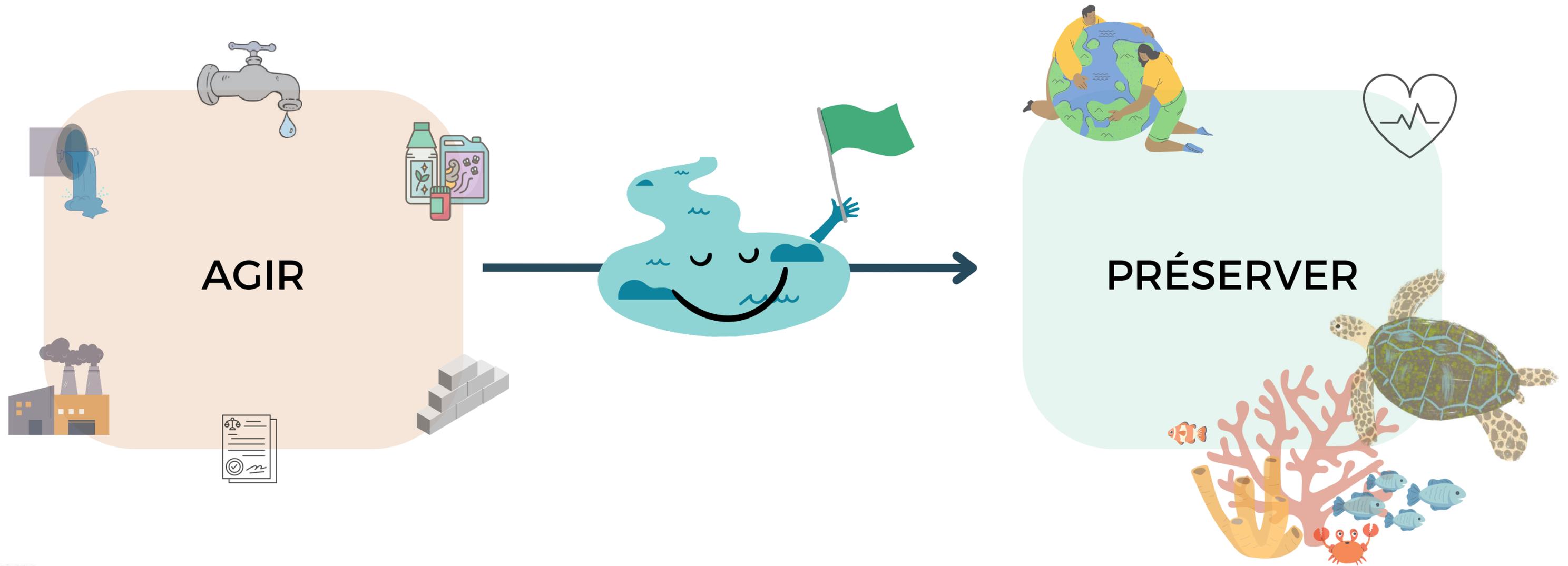
GEMAPI

- Inventaire des ouvrages de protection
- Régularisation des ouvrages
- Objectifs de bon état des milieux aquatiques



..... Conclusion

Des objectifs et des actions pour retrouver un bon état des masses d'eau



7 GUIDES PRATIQUES à votre disposition – Mise en oeuvre

1 - L'eau dans les projets d'urbanisme et d'aménagement

2 - L'eau dans la planification et l'urbanisme

3- Sensibiliser les agriculteurs aux bonnes pratiques restaurer, préserver et renforcer la qualité des milieux et la biodiversité

4- Les rejets d'eau pluviales dans les eaux de surface, sur ou dans le sol (collectivités, aménageurs et bureaux d'études)

A venir

5 - La mise en oeuvre de dispositif de franchissement de la faune aquatique

6 - L'ingénierie écologique pour les travaux d'aménagement des cours d'eau, ravines, canaux

A venir

7- La mise en place opérationnelle de ZMEL

8 - Guide sur les captages - forages